

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 25 avril 2025

### EXERCICE DE SÉCURITÉ CIVILE – DÉCLENCHEMENT DES SYSTÈMES D'ALERTE EN VALLÉE D'AURE

La préfecture des Hautes-Pyrénées organise, les 29 et 30 avril 2025, un exercice « cadre » de sécurité civile mettant en scène le barrage de Cap-de-Long, situé sur la commune d'Aragnouet. Les actions seront majoritairement simulées et n'entraîneront donc pas la mobilisation de moyens sur le terrain. Ainsi, aucun véhicule de sapeurs-pompiers ou de gendarmerie ne sera visible. Cet exercice se déroulera sans présence de la presse.

En revanche, **le mercredi 30 avril 2025, dans l'après-midi, 2 dispositifs d'alerte seront réellement déclenchés** pour en vérifier le bon fonctionnement et pour permettre aux habitants de la vallée d'Aure de s'approprier les signaux et messages correspondants. **Aucune action n'est requise de la part des personnes qui recevront un message ou entendront les sirènes.**

#### 1. FR-Alert

Un message d'alerte\* précédé de la mention « Exercice » sera diffusé au moyen de l'application **Fr-Alert**, sur les smartphones des personnes se trouvant dans les communes traversées par la Neste (d'Aragnouet à Tibiran-Jaunac) ainsi que dans les communes situées à proximité. Dans le secteur limitrophe avec le département de la Haute-Garonne, les habitants pourront également recevoir un second message envoyé dans le cadre du même exercice par la préfecture de la Région Occitanie et de la Haute-Garonne.

#### Qu'est ce que le dispositif FR-Alert ?

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. **Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.** La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone.

\* Ce message explicitera la tenue de cet exercice et l'essai du dispositif tout en rappelant les comportements à adopter en cas de crise.

#### 2. Les sirènes dites « PPI » et les sirènes « SAIP »

Des sirènes d'alerte seront déclenchées. **Entre Aragnouet et Bourisp**, les sirènes dites PPI - plan particulier d'intervention (testées tous les trimestres) retentiront et **de Tramezaïgues à la limite entre les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne**, ce sont les sirènes SAIP - système d'alerte et d'information des populations (testées tous les premiers mercredis du mois) qui seront entendues.

#### Quelle est la différence entre des sirènes d'alerte « SAIP » et dites « PPI »

Les principales différences sont que :

- les sirènes SAIP relèvent de la responsabilité de la préfecture en termes de déclenchement et les sirènes PPI de celle de l'exploitant du site (dans la situation de l'exercice, c'est l'exploitant du barrage de Cap-de-Long) ;
- le signal sonore et la durée d'émission ne sont pas identiques.

Il est précisé que les sirènes SAIP seront déclenchées de nouveau le mercredi 7 mai suivant, à 12h15, dans le cadre des tests mensuels.

---

**DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA  
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : [pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)

---

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

[www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

@prefet65    